



Délibération du Collège de zone du 17 mars 2023 ayant pour objet :

**DECLARATION DE VACANCE D'UN EMPLOI**  
**PROCEDURE DE SELECTION D'UN(E) RESPONSABLE FINANCIER CONTRACTUEL(LE) DE NIVEAU B.1**  
**REGLEMENT DE SELECTION**  
**FIXATION DU DELAI D'INTRODUCTION DE L'ACTE DE CANDIDATURE**

## **ZONE DE SECOURS 5 Warche Amblève Lienne EN PROVINCE DE LIEGE**

### **Appel aux candidats**

#### **La Zone de Secours 5 Warche Amblève Lienne (W.A.L.)**

et plus particulièrement son Collège de zone, en exécution de la déclaration de vacance effectuée par le Collège de zone en séance du 17 mars 2023

**recrute**

#### **un(e) responsable financier contractuel(le) de niveau B.1 (TP 38h/semaine)**

Il y a lieu pour les candidats :

de remplir les conditions préalables fixées par le règlement de sélection repris en annexe, au plus tard le jour de la date limite de dépôt des candidatures,

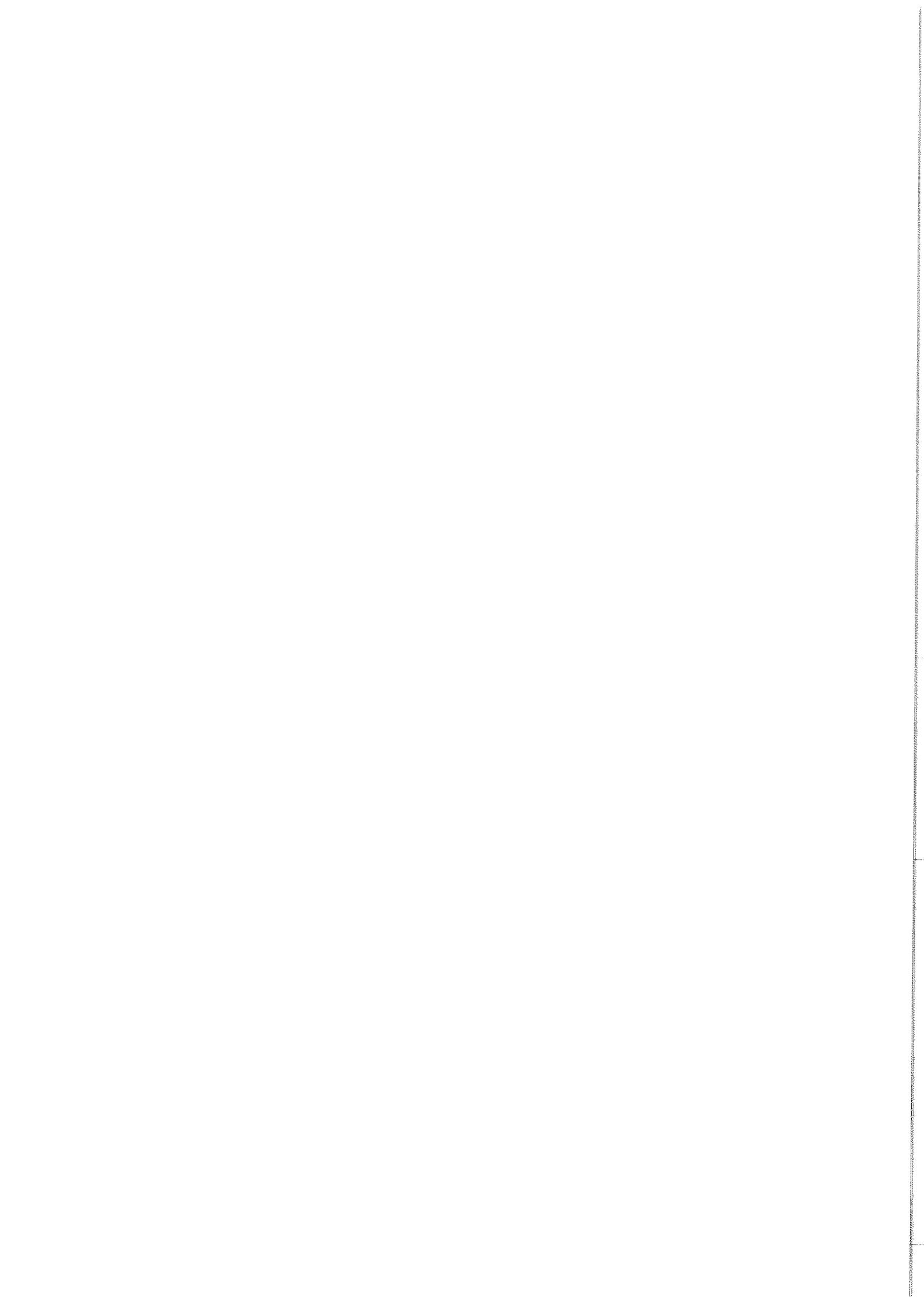
d'introduire leur acte de candidature selon les modalités fixées par le règlement de sélection repris en annexe, qui devra obligatoirement comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae qui décrit éventuellement les mérites que le candidat estime pouvoir faire valoir
- Une copie des brevets et diplômes
- Un extrait du casier judiciaire

de satisfaire à l'épreuve de sélection fixée par le règlement de sélection repris en annexe,

**Sous peine de nullité, l'acte de candidature doit être adressé sous pli recommandé à l'attention de Monsieur le Président de la Zone de secours 5 W.A.L., Sur le Meez, 1 à 4980 TROIS-PONTS au plus tard le lundi 17 avril 2023 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Commandant de la zone de secours 5 W.A.L. au 080/552 200 ou via courriel sur l'adresse : [info@zs5wal.be](mailto:info@zs5wal.be).





Zone de Secours 5 Warche Amblève Lienne en Province de Liège

Règlement fixant la procédure de sélection

Responsable financier contractuel de niveau B.1. (TP 38h/semaine)

### **Article 1 – Références réglementaires**

La loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 et le Statut Administratif du Personnel Administratif de la Zone de Secours 5 W.A.L.

### **Article 2 – Modalités de l'appel à candidatures**

La publication de l'appel à candidatures pour un emploi de responsable financier contractuel de niveau B1 au sein de la Zone de secours 5 Warche Amblève Lienne est envoyé au moins 15 jours ouvrables avant la date limite d'introduction des candidatures à toutes les communes, tous les centres publics d'action sociale et tous les postes d'incendie situés dans la zone de secours pour diffusion.

L'appel à candidatures mentionne la description de fonction et reprend en annexe la copie du présent règlement.

### **Article 3 – Conditions à remplir pour les candidats**

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ;
- être âgé de 18 ans minimum ;
- être en possession d'un titre équivalent ou supérieur à un graduat ou diplôme de l'enseignement supérieur de type court faisant référence à des cours dans les matières concernées par la fonction.
- un diplôme en comptabilité constitue un atout

Le candidat doit remplir ces conditions au plus tard le jour de la date limite de dépôt des candidatures.

### **Article 4 – Modalités pratiques d'introduction de l'acte de candidature**

Sous peine de nullité, l'acte de candidature doit être adressé par lettre envoyée sous pli recommandé à l'attention de Monsieur le Président de la Zone de secours 5 Warche Amblève Lienne, sur le Meez, 1 à 4980 Trois-Ponts, au plus tard à la date limite d'introduction des candidatures, le cachet de la poste faisant foi.

La candidature doit être motivée et comprendre un curriculum vitae, un extrait du casier judiciaire et la preuve que le candidat répond aux conditions telles que définies à l'article 3 du présent règlement.

### **Article 5 – Commission de sélection**

La commission de sélection est composée de quatre membres : le Commandant de la Zone de secours 5 Warche Amblève Lienne ou son remplaçant, d'un membre de l'Etat-Major, du Directeur administratif ou son remplaçant et du comptable spécial de la Zone de Secours 5 W.A.L. ou son remplaçant. Les Président et Vice-président de zone peuvent assister à la séance de la commission de sélection comme observateurs.

La présidence de la commission de sélection est assurée par le Commandant de zone ou son remplaçant.

Chaque membre dispose d'une voix. En cas de parité, la voix du Commandant de zone est prépondérante.

Aucun membre de la commission de sélection ne peut être le conjoint, le parent ou l'allié, jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré inclus, du candidat.

Le secrétariat de la commission de sélection est assuré par un membre de l'équipe administrative qui dresse procès-verbal de l'épreuve de sélection.

## **Article 6 – Epreuve de sélection**

Les épreuves sont organisées sous forme d'un examen.

Après avoir examiné la recevabilité des candidatures, la commission de sélection déclare les candidatures recevables ou non. Elle annonce aux candidats dont la candidature est recevable la possibilité de participer à l'entretien de sélection et informe simultanément les candidats dont la candidature n'est pas recevable de la raison du refus.

Les candidats dont la candidature est recevable sont convoqués au minimum 10 jours calendriers avant les épreuves.

La 1<sup>ère</sup> épreuve écrite est destinée à évaluer les connaissances générales, professionnelles, logiques et zonales des candidats. Cette épreuve se déroulera le vendredi 28 avril 2023 à 9h00 au Centre Administratif de la Zone de Secours 5 W.A.L.

Seuls les candidats qui ont réussi cette 1<sup>ère</sup> épreuve (50% au total) participeront à la 2<sup>ème</sup> épreuve écrite qui est destinée à évaluer les compétences des candidats et le degré de concordance du profil du candidat à celui de la fonction. Cette épreuve se déroulera le lundi 08 mai 2023 à 9h00 au Centre Administratif de la Zone de Secours 5 W.A.L.

Seuls les candidats qui ont réussi cette 2<sup>ème</sup> épreuve (50% au total) participeront à la 3<sup>ème</sup> épreuve qui se présente sous la forme d'un entretien approfondi de sélection. Au cours de cet entretien, l'aptitude des candidats est appréciée en fonction d'une cotation sur 100 points des 5 critères suivants :

- Adéquation du profil (20%) ;
- Motivation (20%) ;
- Personnalité (20%) ;
- Potentiel évolutif (20%) ;
- Niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques (20%).

Le candidat est déclaré apte s'il obtient plus de 50% dans chacun de ces cinq critères et plus de 60% au total. Il est déclaré inapte dans les autres cas. Cette épreuve se déroulera le mercredi 17 mai 2023 à 9h00 au Centre Administratif de la Zone de Secours 5 W.A.L.

La commission de sélection établit un classement motivé des candidats et le transmet au Collège de zone.

Lors de sa première séance après ces épreuves de sélection, le Collège de zone valide le classement établi par la commission de sélection et décide quel candidat est le plus apte à occuper la fonction vacante.

Les candidats sont informés des résultats de l'épreuve de sélection après validation par le Collège de zone. Le Collège de zone motive sa décision en fonction :

- des candidatures ;
- de la description de fonction ;
- de l'évaluation de l'épreuve de sélection.

## **Article 7 – Disposition finale**

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Collège de zone.

# Responsable financier de niveau B.1

## Description de fonction

### **Profil général**

- Le responsable financier est le collaborateur du comptable spécial de la zone de secours.
- Sous l'autorité du directeur administratif, il exécute ses missions de gestion financière de la zone. Cette responsabilité exige qu'il maîtrise les dispositions réglementaires et les procédures administratives inhérentes au pôle dont il a la charge.

### **Activités de base**

- Gérer le budget de la zone
- Rédiger des marchés publics
- Gérer les salaires des membres du personnel
- Gérer la facturation
- Saisir des données

### **Aptitudes à l'emploi**

- Respecter les horaires convenus
- Réagir rapidement, avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain
- Appliquer rigoureusement les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur dans la Zone
- Respecter la déontologie et appliquer la réglementation et les instructions en vigueur dans la Zone
- Présenter une image positive de la Zone
- S'intégrer dans l'environnement de travail
- Se tenir informé de l'évolution du métier
- Communiquer aisément
- Adhérer aux objectifs de la Zone
- Travailler méthodiquement et rigoureusement
- S'adapter à un rythme et à des méthodes de travail spécifiques
- Recueillir et exploiter des données avec méthode
- Synthétiser et présenter clairement des informations
- Se tenir informé de l'évolution réglementaire et législative du domaine d'activité
- Maintenir une attention soutenue de manière prolongée
- Déceler des erreurs et les corriger
- Respecter la confidentialité
- Faire preuve de courtoisie
- Assurer la gestion financière de la zone :
- Se prévaloir :
  - D'une bonne connaissance de l'administration publique
  - D'une bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel)
  - D'une bonne connaissance du fonctionnement des services publics ainsi que des marchés publics
  - D'une bonne connaissance de l'organisation des services de secours
  - D'une bonne capacité d'analyse et de synthèse
  - D'une bonne capacité de lecture des textes légaux
  - D'une bonne capacité de travail en équipe
  - D'une bonne adaptabilité aux horaires de travail

